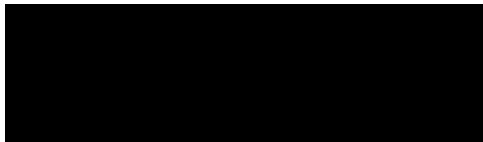


PAR COURRIEL

Québec, le 25 juin 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.114



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 22 mai dernier, visant à obtenir tout étude, rapport, analyse, courriel ou autre document en lien avec les impacts des feux de camp sur la qualité de l'air, créé ou modifié depuis votre dernière demande sur le même sujet (23-24.224).

À cet effet, nous vous transmettons sous l'onglet 1 une partie des renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Toutefois, certains renseignements ont été refusés puisqu'ils sont constitués, en substance de notes préparatoires, d'avis et de recommandations faits depuis moins de 10 ans ainsi que des renseignements personnels conformément aux articles 9 al.2, 14, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1 (la « Loi sur l'accès »), reproduits en annexe.

... 2

Qui plus est, certains documents repérés ont été produits par les organismes suivants :

- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ);
- Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS des Laurentides);
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS de la Capitale-Nationale);
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Ainsi, conformément à l'article 48 de la loi sur l'accès, nous vous invitons à formuler votre demande auprès des responsables de l'accès aux documents de ces organismes. Leurs coordonnées sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI_LI_Resp_Acces.pdf

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/citoyens-protection-renseignements-personnels/recours-devant-commission>

Veillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Annie Larivière

p. j. 2